



Procès-verbal

Conseil d'administration 2023-2024

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Rencontre #5 - ordinaire - Session d'Hiver 2024

vendredi 16 février 2024 à 11h00

Université de Sherbrooke - local A9-130 (Centre Judiciaire)

et par Visioconférence - Teams

Présences:

Emilien Boudreau - Présidence du conseil d'administration (Présidence)

Rose Beauséjour - Présidente

Dounya El Jabiri - Trésorière

James-William Caron - Responsable aux affaires sociales et sportives

Sidney Ricard

Alexandra Georgescu

Lea Mark Guillemette

Romane Poirier Lévesque

Jean-Christophe St-Germain

Hugo Dieujuste

Justine Noël

Laurence Trudel (arrivée à 12:30)

Absences:

Louis Dupéré

Frédérique Garant

Daïna Dumoulin

Personnes Observatrices :

Kevin Contant-Holowatyj - Vice-président (Secrétariat)

Frédérique Savard - Responsable aux affaires externes

Béatrice Gauthier - Responsable aux affaires professionnelles

Cassy Dunaj - Responsable aux communications

Clémence Lamer - Responsable aux premières années

Michaël Godin - Responsable à la condition étudiante et à l'environnement

Mathieu Saade - Responsable aux affaires professionnelles
Ariane Lefebvre - Procès-verbaliste
Matis Rousseau - Membre de l'AGED (arrivé à 13:25)

1. Ouverture de la rencontre

Emilien Boudreau déclare l'ouverture de la rencontre à 11h11 et constate la présence du quorum.

2. Désignation du secrétariat (ANNEXE A)

Rose Beauséjour propose l'adoption de la proposition en annexe.

Dounya El Jabiri appuie.

Autorisation unanime.

3. Dérogations aux règlements généraux (ANNEXE B)

Hugo Dieujuste propose l'adoption de la proposition en annexe.

Charles Duquette appuie.

Autorisation unanime.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour (ANNEXE C)

Kevin Contant-Holowatyj propose l'adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 16 février 2024 tel que présenté.

Rose Beauséjour appuie.

Frédérique Savard propose d'ajouter un point à 7.7 intitulé «Demande de subvention du Comité Vêtements dla Fac».

Rose Beauséjour appuie.

Autorisation unanime.

Dounya El Jabiri propose d'ajouter le point **7.8** intitulé « *Demande de subvention - Compétition Charles-Rousseau* ».

Kevin Contant-Holowatyj appuie.

Autorisation unanime.

Sidney Ricard propose d'ajouter un point à **7.9**, la reprise du point mis en dépôt intitulé « *Album de finissants - Factures impayées* »

Dounya El Jabiri appuie.

Autorisation unanime.

Rose Beauséjour propose d'ajouter le point **8.1.**, sous « 8. Affaires diverses », intitulé « Politique VACS ».

Léa Mark Guillemette appuie.

Autorisation unanime.

Autorisation unanime pour l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

5. Lecture et adoption du procès-verbal

5.1 Rencontre ordinaire du 2023-10-30 (ANNEXE D)

Kevin Contant-Holowatyj propose d'adopter les deux procès-verbaux en bloc.

Rose Beauséjour appuie.

Dounya El Jabiri propose de modifier le verbatim du point 10 où l'on mentionne le montant actuel dans les coffres de l'AGED. Elle propose de retirer cette mention. Il n'est pas pertinent pour les autres observateurs de connaître le montant exact, car certaines informations doivent rester confidentielles et doivent être seulement connues par les administrateurs afin de protéger l'AGED.

Justine Noël appuie.

Autorisation unanime.

Autorisation unanime pour l'adoption des procès-verbaux en bloc.

5.2 Rencontre spéciale du 2023-11-21

Point caduque.

6. Rapports

6.1. Présidence du Conseil d'administration (ANNEXE E)

Émilien Boudreau présente les dates des prochaines rencontres du Conseil d'administration déterminées selon les disponibilités de tous, et rappelle à tous de les inscrire dans leurs agendas afin qu'ils puissent être présents.

6.2. Présidence

Rose Beauséjour annonce qu'elle continue les rencontres hebdomadaires avec Josée Chartier. Elle mentionne que la faculté semble vouloir se moderniser. Elle travaille de concert avec la faculté sur de nombreux projets comme la politique VACS, la possibilité d'offrir de subventions aux personnes étudiantes, des bourses et plus. Elle souligne le travail que fait le Conseil exécutif au cours de la session d'hiver.

6.3. Vice-présidence

Kevin Contant-Holowatyj rapporte qu'il a entrepris une réforme importante de la gouvernance cet automne, visant à améliorer l'efficacité des instances de l'AGED. Dans le cadre de cette initiative, une nouvelle version des règlements généraux sera présentée lors du prochain Conseil d'administration. Dans la gestion de l'EnDroit, des ajustements ont été effectués, notamment le retour des services de la conciergerie pour les tâches ménagères et une réorganisation de la gestion des clés pour faciliter la transition vers le nouveau Conseil exécutif.

De plus, des efforts sont déployés pour remplacer la machine à café, une dépense qui s'annonce plus importante. Kevin Contant-Holowatyj réitère sa collaboration active et son soutien à la présidence, démontrant ainsi son engagement continu dans les activités et la gestion de l'organisation.

6.4. Trésorerie

Dounya El Jabiri partage son projet de revue des dépenses encourues par les comités pour vérifier s'ils entrent dans leurs budgets. Elle partage également le projet de révision au niveau du fond des réfugiés qui est actuellement inutilisé. Il serait possible de redistribuer les fonds par une dérogation à d'autres cases budgétaires de l'AGED.

6.5. Responsable aux premières années

Clémence Lamer continue d'appuyer les différents membres du Conseil exécutif dans leurs projets et tâches. Elle annonce également qu'elle a été nommée à titre de membre du Conseil d'administration provisoire en attente que les nouveaux Règlements généraux entrent en vigueur.

6.6. Responsable aux affaires professionnelles

Mathieu Saadé annonce que la soirée Vins et fromages a apporté un surplus de 2467.93\$. Une partie de ce montant sera utilisé pour l'achat des chandails «I rule» soit de 652.67\$ puisque le montant commandité est insuffisant.

6.7. Responsable aux affaires externes (ANNEXE F)

Frédérique Savard explique que la Fédération des étudiants en droit du Québec avait des règlements généraux dans le passé qui n'étaient plus à jour. Ainsi, depuis l'été, un comité de responsables aux affaires externes travaille sur une nouvelle mouture de règlements généraux. Ceux-ci ont été adoptés et les dispositions transitoires sont entrées en vigueur, ce qui permet deux membres du Conseil d'administration pour l'AGED. Le Conseil exécutif a procédé à la nomination de Clémence Lamer pour assurer l'intérim avant que l'entière des nouveaux Règlements généraux soit mise en vigueur. De plus, une démarche pour avoir un compte de banque commun est entamée afin d'éviter ces types de problèmes à l'avenir. En raison de l'annulation du colloque, l'AGED se retrouvait en dette. Afin d'essayer de réduire le déficit, la journée Passe-Droit a été organisée. Grâce à cette journée, nous avons réussi à faire 7000\$ de profit. Or, il manque 1400\$ pour rembourser complètement le colloque. La FEDQ a réussi à conserver une commandite de 750\$ provenant du colloque initial. De

plus, la faculté de droit a accepté de couvrir les frais du gymnase de la journée Passe-Droit, s'élevant à 713,34\$. Une demande au fond d'appui sera faite afin d'acquitter la différence pour les frais d'annulation du colloque. Elle partage également son travail sur l'organisation du tournoi de golf avec James-William Caron.

6.8. Responsables aux communications

Cassy Dunaj partage le travail qu'elle accomplit au sujet du calendrier facultaire de concert avec le décanat afin que toutes les activités des comités de l'AGED s'y retrouvent et qu'elle puisse plus facilement le modifier au besoin.

6.9. Responsable aux affaires sociales et sportives

James-William Caron partage plusieurs informations, dont son travail sur le Tournoi de golf annuel qui est organisé annuellement. De plus, la première mouture de la politique VACS a été envoyée à la faculté et à Kevin Contant-Holowatyj pour être révisée. Il est actuellement en attente d'une réponse de la Faculté, car il souhaiterait qu'elle soit implantée d'ici la fin du mandat. Un déficit d'environ 1400\$ a été identifié dans le budget de Lawgames en raison de plusieurs facteurs. Pour remédier à cette situation, des discussions sont en cours avec l'Association de la faculté de soins infirmiers en vue d'une collaboration sur un party qui pourrait venir générer de l'argent afin d'éponger la dette. Les étudiants de première année ont pris l'initiative d'organiser un brunch de mi-session, subventionné par l'AGED. Le Comité promo n'a pas encore reçu les résultats de la Trésorerie, mais ces derniers devraient être disponibles dans la prochaine semaine. Ces résultats seront cruciaux pour évaluer la situation financière actuelle et planifier les étapes futures.

6.10. Responsable aux affaires académiques

Béatrice Gauthier fait actuellement les suivis de plaintes avec le décanat. Elle travaille également sur une proposition de créer un cours optionnel en 3e année du droit du sport. Finalement, elle s'est jointe à la commission électorale en tant que membre.

6.11. Responsable à l'environnement et à la condition étudiante

Michaël Godin partage la mise en place de son initiative de consigne de canettes qui est devenue une source de financement pour Law games. Il a également tenté de retirer le papier brun afin d'installer des séchoirs à air, mais ce ne fut pas possible avec l'Université. Il a également tenté de mettre en place du compostage pour le

papier brun, mais cette initiative fut refusée par le service des immeubles. Une initiative conjointe avec Érika Gagnon afin de rendre les photocopiés disponibles virtuellement n'a pas pu être mise en place. Il contribue également à l'élaboration d'une politique VACS.

7. Affaires nouvelles

7.1. Création du comité de droit Fiscal (ANNEXE G)

Dounya El Jabiri déclare son conflit d'intérêt.

Kevin Contant-Holowatyj propose l'adoption de la résolution.

Rose Beauséjour appuie.

Charles Duquette demande le vote.

Emilien Boudreau demande l'inscription du résultat du vote au procès-verbal.

Abstention: 2

Pour: 7

Contre: 1

Autorisation à majorité renforcée.

7.2. Commission électorale

7.2.1. Présidence (ANNEXE H)

Dounya El Jabiri propose l'adoption de la proposition en annexe.

Rose Beauséjour appuie.

Autorisation unanime.

7.2.2. Personnes membres de la commission (ANNEXE I)

Kevin Contant-Holowatyj annonce que la commission recherche deux personnes afin de pourvoir les postes restants sur la commission électorale et

souhaiterait que deux administrateurs y siègent. Ceux siégeant à la commission ne peuvent pas se présenter aux prochaines élections du Conseil exécutif organisées par la commission, ce qui inclut l'élection du Coordinateur du Comité Promo, la trésorerie du Comité Promo et le coordinateur du Comité d'intégration annuelle. Il y a actuellement 2 membres de la Commission qui sont du Conseil exécutif excluant la présidence de celle-ci.

Rose Beauséjour propose l'adoption de la proposition en annexe.

Sidney Ricard appuie.

Autorisation unanime.

Emilien Boudreau ouvre l'appel aux nominations pour les deux postes au sein de la Commission électorale.

Jean-Christophe St-Germain se propose comme candidat.

Charles Duquette se propose comme candidat.

Emilien Boudreau déclare la fermeture de l'appel aux nominations.

Kevin Contant-Holowatyj propose que les deux candidats soient élus par acclamation.

Rose Beauséjour appuie.

Autorisation unanime.

7.3. Dérogation afin de permettre la participation virtuelle à l'AG d'hiver 2024 (ANNEXE J)

Kevin Contant-Holowatyj propose l'adoption de la proposition en annexe.

Béatrice Gauthier appuie.

Autorisation unanime.

7.4. Résolution concernant la prise procès-verbaux

Kevin Contant-Holowatyj propose de mettre les points 7.4 et 7.5 en dépôt sur le bureau.

Hugo Dieujuste appuie.

Autorisation unanime.

7.5. Résolution visant à éviter les conflits entre des résolutions préalablement adoptées

Point en dépôt.

7.6. Autorisation de diverses dépenses (ANNEXE K)

Dounya El Jabiri a identifié un excédent considérable dans les budgets des comités, avec une attention particulière portée sur la facture du comptable qui s'élève à 4541,52\$, dépassant ainsi le montant budgété de 2500\$. De plus, le comité Vins et fromages a généré un surplus de 2467\$, qui serait ajouté à la catégorie «Demandes en cours d'année» du budget. Les assurances ont également enregistré un surplus de 86\$, dépassant le budget prévu de 1300\$. En ce qui concerne les chandails «I Rule», bien que les partenaires officiels aient contribué à hauteur de 3000\$, un déficit de 652\$ subsiste, avec une difficulté à recruter des cabinets pour combler cette lacune. Pour le programme Passe-Droit, un montant de 1400\$ doit être comblé en attendant la réponse du FAEE (Fonds d'appui aux activités étudiantes). Pour remédier à ces déficits, une proposition a été avancée suggérant de puiser dans le fonds de prévoyance pour couvrir les divers montants manquants dans cette catégorie budgétaire. Cette approche vise à assurer une stabilité financière globale face aux imprévus et aux écarts budgétaires identifiés.

Dounya El Jabiri propose l'adoption de la résolution.

Rose Beauséjour appuie.

Autorisation unanime.

7.7. Demande de subvention pour les vêtements de la fac (ANNEXE L)

Frédérique Savard propose l'adoption de la résolution présentée en annexe.

Dounya El Jabiri appuie.

Hugo Dieujuste demande la question préalable.

Kevin Contant-Holowatyj appuie.

Rose Beauséjour demande le vote pour la proposition de question préalable.

Emilien Boudreau demande l'inscription du résultat du vote au procès-verbal.

Abstention: 1

Pour: 6

Contre: 4

Autorisation à la majorité simple de la proposition de question préalable.

Dounya El Jabiri demande le vote sur la proposition d'adoption de la résolution.

Emilien Boudreau demande l'inscription du résultat du vote au procès-verbal.

Abstention: 1

Pour: 0

Contre: 8

La proposition est rejetée à l'unanimité.

Frédérique Savard demande l'inscription des motifs de la décision au procès-verbal.

L'ensemble des motifs pour le rejet de la proposition:

- *réticence face aux items proposés*
- *Vente de flasques pourrait affecter les revenus du Comité promo (les membres pourraient être plus tentés de faire rentrer leur propre alcool lors de 5@8)*

- *encourage la consommation d'alcool*
- *Montant important est demandé*
- *Engage l'AGED et le comité au-delà de l'exercice financier*
- *Présente une mauvaise image de la Faculté de Droit sur des items qui porte à la consommation d'alcool*

7.8. Demande de subvention pour le concours Charles-Rousseau (ANNEXE M)

Laurence Trudel déclare son conflit d'intérêts.

Dounya El-Jabiri propose l'adoption de la résolution.

Hugo Dieujuste appuie.

Autorisation unanime.

7.9. Album de finissants - Factures impayées

Emilien Boudreau déclare son conflit d'intérêts.

Dounya El Jabiri énonce que le comité promo s'est rendu compte que certains paiements pour 2022-2023 n'avaient pas été faits, ils ont été obligés de les faire. Il juge que c'est injuste pour les finissants de cette année de devoir combler les dettes. Ainsi, il demande à l'AGED de rembourser le montant manquant .

Emilien: Factures de clôtures, de bière et d'albums impayées. On demande au CA d'aider pour ne pas pénaliser les finissants de cette année.

4000\$ bière

6 500\$

le CA devrait supporter uniquement les factures pour la bière

Emilien propose de passer au point 8.1 et de mettre le point 7.9 en dépôt sur le bureau.

Rose Beauséjour appuie.

Autorisation unanime.

8. Affaires diverses

8.1. Politique VACS

Rose indique à titre informatif que la politique VACS a été soumise à Josée Chartier. Elle souligne également que l'Association étudiante de droit de l'Université Laval a adopté tout récemment une politique VACS et que celle-ci pourrait servir de modèle pour notre Association. Le but serait d'éviter le plus possible que les étudiants soient impliqués par rapport à des situations de VACS.

Rose Beauséjour propose la reprise du point 7.9 mis en dépôt.

Dounya El Jabiri appuie.

Autorisation unanime.

Reprise du point 7.9. Album de finissants - Factures impayées.

7.9 Album de finissants - Factures impayées

Rose propose d'octroyer le montant de 3 381,19\$ à partir de la case budgétaire « demandes en cours d'année » afin de payer la dette de l'année précédente.

Charles Duquette appuie.

Autorisation unanime.

9. Date de la prochaine rencontre

Emilien Boudreau rappelle aux membres que la prochaine rencontre du Conseil d'administration aura lieu le vendredi 15 mars 2024 à 11h00

10. Clôture de la rencontre

Suite à la discussion de tous les points à l'ordre du jour, Emilien Boudreau déclare la clôture de la rencontre à 14h05.

Signature : _____ Date: _____
Emilien Boudreau - Présidence

Signature: _____ Date: _____
Kevin Contant-Holowatyj - Secrétariat



Conseil d'administration 2023-2014

Parrain de la proposition: Kevin Contant-Holowatyj - Vice-président

Contexte: La vice-présidence assure la tenue des registres et des livres. Elle agit à titre de secrétaire, et ce, depuis le début de son mandat au sein du Conseil exécutif. Toutefois, elle n'est pas autorisée à prendre les procès-verbaux à l'heure actuelle au sein du Conseil d'administration, en raison de l'article 29 des règlements généraux. Un modèle très inhabituel d'alternance du secrétariat a été mis en place avant son arrivée, ce qui est d'un point de vue de saine gouvernance d'une mauvaise idée. Il est toujours préférable dans un même mandat d'avoir un seul secrétariat afin de maintenir une certaine constance au niveau de la prise des procès-verbaux. En attente d'une modification permanente des règlements généraux, celui-ci propose de déroger de cet article afin de le permettre d'exercer cette fonction. De plus, celui-ci dans tous les cas, pourra pleinement participer et exercer son rôle de surveillance au niveau de la conformité aux règlements généraux, car un procès-verbaliste, se chargera de prendre en note les actions prises par le Conseil d'administration. La vice-présidence relie ensuite le procès-verbal afin d'assurer sa conformité et son exactitude afin qu'il soit présenté à la prochaine rencontre du Conseil d'administration pour son adoption. Ce mode de fonctionnement est déjà en place pour le Conseil exécutif et fonctionne très bien et a permis une plus grande efficacité au niveau des rencontres.

Proposition: *Que la Vice-présidence soit nommée au secrétariat du Conseil d'administration pour la présente et toutes futures rencontres du présent mandat en dérogation aux articles 29 et 38 des règlements généraux.*



Conseil d'administration 2023-2014

Parrain de la proposition: Kevin Contant-Holowatyj - Vice-président

3. Dérogations aux règlements généraux

Contexte: Les membres du Conseil exécutif sont tenus d'assister aux rencontres du Conseil d'administration, cependant, la majorité est des observateurs au sens des règlements généraux, ce qui ne permet pas à ceux-ci de prendre la parole librement, de participer aux délibérations et de présenter des propositions. Il est très inhabituel que la présence soit à la fois obligatoire, mais que ceux-ci ne puissent prendre la parole ni faire des propositions. Les membres du Conseil exécutif étant expert de leurs dossiers devraient pouvoir prendre la parole à cet effet afin de partager leurs idées, leurs connaissances et leurs recommandations. Il est très inefficace de devoir toujours demander une autorisation unanime au Conseil d'administration afin qu'un membre exécutant puisse prendre la parole ou présenter leur point au Conseil d'administration. Il est préférable au niveau de la gouvernance que les membres du Conseil exécutif soient des membres non votants du Conseil d'administration, mais en attente d'une réforme à cet effet, une dérogation serait nécessaire afin de permettre un équivalent. Ceci n'accorderait aucunement un droit de vote à ces membres, ils seraient simplement des participants à la rencontre et pourraient prendre la parole et faire des propositions. Le pouvoir décisionnel du Conseil d'administration ne serait pas compromis puisque la décision finale revient toujours aux membres du Conseil d'administration.

Proposition: *Que tous les membres Conseil exécutif considérés observateurs aux sens des règlements généraux puissent prendre la parole et faire des propositions lors des rencontres du Conseil d'administration, sans toutefois leur accorder un droit de vote, et ce en dérogation à l'article 39 des règlements généraux pour la durée du présent mandat.*

ANNEXE C



Ordre du jour

Conseil d'administration 2023-2024
L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
Rencontre #5 - ordinaire - Session d'Hiver 2024
vendredi 16 février 2024 à 11h00
Université de Sherbrooke - local A9-130 (Centre Judiciaire)
et Visioconférence - Teams

1. **Ouverture de la rencontre**

2. **Désignation du secrétariat**
3. **Dérogations aux règlements généraux**

4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

5. **Lecture et adoption du procès-verbal**
 - 5.1. **Rencontre ordinaire du 2023-10-30**
 - 5.2. **Rencontre spéciale du 2023-11-21**

6. **Rapports**
 - 6.1. **Présidence du Conseil d'administration**
 - 6.2. **Présidence**
 - 6.3. **Vice-présidence**
 - 6.4. **Trésorerie**
 - 6.5. **Responsable aux premières années**
 - 6.6. **Responsable aux affaires professionnelles**

- 6.7. **Responsable aux affaires externes**
 - 6.8. **Responsables aux communications**
 - 6.9. **Responsable aux affaires sociales et sportives**
 - 6.10. **Responsable aux affaires académiques**
 - 6.11. **Responsable à l'environnement et à la condition étudiante**
7. **Affaires nouvelles**
- 7.1. **Création du comité de droit Fiscal**
 - 7.2. **Commission électorale**
 - 7.2.1. **Présidence**
 - 7.2.2. **Personnes membres de la commission**
 - 7.3. **Dérogation afin de permettre la participation virtuelle à l'AG d'hiver 2024**
 - 7.4. **Résolution concernant la prise procès-verbaux**
 - 7.5. **Résolution visant à éviter les conflits entre des résolutions préalablement adoptées**
 - 7.6. **Autorisation de diverses dépenses**
 - 7.7. **Demande de subvention vêtements de la fac**
 - 7.8. **Concours Charles-Rousseau**
 - 7.9. **Album des finissants - Factures impayés**
8. **Affaires diverses**
- 8.1. **Politique VACS**
9. **Date de la prochaine rencontre**
- vendredi 15 mars 2024 à 11h00*
10. **Clôture de la rencontre**

ANNEXE D



Conseil d'Administration 2023-2024
L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
3e séance ordinaire
Automne 2023
Lundi 30 octobre 2023
11h30 à 13h
A8-122

Présent.es:

Valérian Hébert-Ferrat
Jean-Christophe St-Germain
Florence Gardner
Daïna Dumoulin
James-William Caron
Sidney Ricard
Émilie Bélanger
Alexandra Georgescu
Dounya El Jabiri

Observateur.rices:

Clémence Lamer
Érika Gagnon
Anthony Desmarais
Sacha Vincent

1. Ouverture de la séance

Valérian Hébert-Ferrat déclare l'ouverture de la séance à 11h45.

2. Constatation du quorum

Valérian Hébert-Ferrat : Je constate que nous avons le quorum de justesse. J'aimerais rappeler que les administrateurs ont l'obligation de se présenter aux réunions du Conseil d'administration et que l'article 24.1 RGs permet la destitution d'un administrateur dès sa deuxième absence injustifiée. Je suis compréhensif de la situation de chacun, mais il est impératif d'avoir une meilleure participation. Tous les

administrateurs se sont présentés et ont été élus en toute connaissance de cause des obligations imposées par les RGs.

3. Désignation du praesidium

Émilie Bélanger propose de désigner Valérian Hébert Ferrat au praesidium et Erika Gagnon au secrétariat.

Sidney Ricard appuie.

AU.

4. Adoption de l'ordre du jour

Jean-Christophe St-Germain propose l'adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 30 octobre 2023.

Sidney Ricard appuie.

AU.

5. Adoption du procès verbal de la séance du CA du 14 Septembre 2023 (ANNEXE A)

Dounya El Jabiri propose l'adoption du procès-verbal de la séance du CA du 14 septembre 2023.

Florence Gardner appuie.

AU.

6. Colloque de la FEDQ - Présentation détaillée et budget accordé (20 minutes) (ANNEXE B)

Frédérique Savard : En gros l'évènement est du 26 au 28 janvier au Delta. Nous attendons entre 400-500 personnes de plusieurs universités. Quelques problèmes avec l'UdeM en ce qui concerne la cotisation de la FEDQ. Normalement c'est 4 000\$ par université mais pour l'Université d' Ottawa ils ont payé uniquement 25\$/personnes ?

Donc les billets coûteraient plus cher pour UdeM (40\$), donc cela revient à payer des cotisations, c'est pour ça que le nombre de personnes participantes varient, et est incertain.

Cocktail vendredi, samedi soir conférence et souper banquet. Puis, pour encourager les commanditaires, les cabinets commandites peuvent acheter des tables. Chaque table a des avocats et des étudiants (comme un souper tournant un peu). Cela aide à diminuer les coûts. Dimanche, même chose, mais pas de souper. AG de la FEDQ pour faire rentrer les RGs en vigueur. Pour le moment c'est la panif, si 3 500 personnes reviennent à x prix. Minimum 130 et maximum 230\$ par personne pour les billets.

Pour les conférenciers, il y a beaucoup de gros noms : PDG d'entreprise, membre de la Commission Charbonneau et pleins d'invités. Une liste est disponible si jamais. On tente de vendre les billets avant le 15 novembre.

Pour le budget, les prix individuels ne sont pas si chers, mais ce sont les taxes et le prix des services. On a eu beaucoup de rabais et on a de l'aide externe mais quand on ajoute 32% de frais, les coûts augmentent. En plus des revenus, on a une ristourne sur les verres qu'on vend. Mais cette source de revenus est encore incertaine.

Sacha Vincent: est-ce que l'udem ne paye pas le 4000\$? Est ce que cela crée un précédent ?

Fredérique Savard: c'est à cause de cette situation que nous avons fait des règlements généraux , la façon de faire va changer, et UDeM est d'accord. Cela ne créera donc pas de précédent. il est écrit que cette situation n'est pas à refaire.

Florence Gardner : est-ce possible d'expliquer les maximums et minimum dans le document ?

Fredérique Savard : nous avons essayé de prévoir les maximums et les minimum de participants pour prévoir les coûts dans les 2 situations.

Dounya El Jabiri: concernant la section revenus, il y a la cotisation de 4000\$ de l'UDS et de 12 000\$ de l'AGED. Alors est ce que cela apporte le total à 16 000\$?

Frédérique Savard : le 4000\$ n'est pas de l'Aged. Dans l'avenir, la cotisation pourrait servir à autre chose. De plus, les gens qui participent à la création de cet événement ne devront pas payer le billet d'entrée, c'est pourquoi j'ai prévu une case budgétaire à ce sujet.

Dounya El Jabiri : le 15 000\$ pour le colloque semble raisonnable.

Valérian : Est-ce que toutes les obligations au contrat que Frédérique m'a montré, comme l'assurance de 2 000 000\$ de responsabilité sont complétées ou seront complétées ?

Fredérique Savard : oui c'est ma tâche de la semaine . je vais regarder toutes les possibilités possibles.

Jean-Christophe St-Germain propose d'accorder le montant de 15 000\$ tel que présenté pour le colloque et d'autoriser la signature de la trésorière et de la présidence du Conseil exécutif pour les engagements concernant l'organisation du Colloque jusqu'à concurrence des montants prévus au budget de 223 196.29\$.

Florence Gardner appuie.

AU.

7. **Album finissant (15 minutes)**

Dounya El Jabiri; nous avons reçu le contrat pour l'album des finissants mais cela prendrait 2 signatures des membres du CA. Toutefois, il serait préférable d'en discuter à la prochaine séance.

Frank Tétoum: Cela concerne le contrat signé l'année dernière avec l'AGED, mais ils attendent encore le paiement du contrat de l'année dernière.

Dounya El Jabiri: Tout ce qui est paiement de bal , il faut faire avec la trésorerie de promo. Il faudrait d'abord vérifier d'où découle le problème.

Frank Tétoum: Je ne suis pas trop certain, on m'a dit de passer par le CA. Je peux regarder encore de mon côté.

Sidney Ricard : Le premier paiement de ce contrat là devrait être fait quand ? Doit-on payer les 3 paiements tout en 1 ?

Frank Tétoum : Le premier versement devrait se faire autour du mi-novembre. Pour le contrat de cette année, nous n'avons pas encore les fonds, mais nous avons regardé combien de personnes songent à acheter l'album.

Sidney Ricard : Puisque cela fait longtemps, est-ce que des intérêts pourraient être ajoutés sur le montant dû?

Valérian Hébert-Ferrat : Oui, il pourrait y en avoir.

Jean-Christophe St-Germain propose de mettre le point de l'album de finissant en dépôt.

Florence Gardner appuie.

AU.

8. **VACS (5 minutes)**

James-William Caron : J'attends la prochaine AG pour élire 2 personnes de la communauté étudiante, alors j'attends cette élection pour commencer.

9. **Adoption des États financiers (10 minutes)**

Dounya El Jabiri : J'ai eu des nouvelles de la comptable. Ils sont en attente de vérification d'un autre comptable, ce qui devrait être aujourd'hui ou demain. Une fois reçu je vais les transférer aux membres du CA pour approbation.

10. **Lawgames - Avance de fonds (15 minutes)**

Sacha Vincent : On demande au CA de payer les factures Lawgames en attendant que les montants entrent. Nous avons 2 grosses dépenses soit les billets d'avion et les

billets Lawgames. Nous avons des montants à ramasser en commandite. Nous ne connaissons pas les montants exacts. Ce qui a été fait l'an dernier, c'est que l'AGED avait payé les montants et nous avons ensuite remboursé l'AGED, pour rembourser les avances de fonds faites au Lawgames. Je pense que ce n'est pas un danger pour l'AGED, dans tous les cas, peu importe le montant final, cela sera divisé parmi les participants.

Jean-Christophe St-Germain: les montants une fois accumulés, c'est qui qui va ramasser les fonds?

Anthony Desmarais : Aussitôt que l'on reçoit les montants, ils sont directement redirigés à l'AGED.

Florence Gardner : Comment vous allez savoir combien de billets achetés ?

Anthony Desmarais: Nous savons déjà le nombre de participants qui vont participer.

Sacha Vincent : On demande une avance de fond pour ne pas demander la totalité du montant directement aux participants. Nous savons que c'est un gros montant, alors cela laisse le temps aux participants de ramasser de l'argent et de pouvoir payer en plusieurs versements.

Florence Gardner: Une fois que ces gens là participent , ils s'engagent à payer le montant?

Anthony Desmarais : Oui, nous faisons plusieurs rencontres. On va essayer d'acheter les billets d'avion le plus tôt possible, puisque les prix vont monter.

Émilie Bélanger: Moi ça ne me dérange vraiment pas. Mais je n'ai pas bien compris le montant à rembourser et aussi la date limite pour le remboursement des fonds.

Sacha Vincent : Le montant exact on ne l'a pas, puisque pour l'instant les billets d'avion varient, donc c'est un peu difficile à prévoir. L'an passé cela a été fait 2-3 semaines après les Lawgames. Je dirais plus le 15 janvier comme date limite.

Dounya El Jabiri : Il est à noter que la majorité des grandes dépenses se font en décembre et en janvier, alors si on n'a pas le remboursement en décembre, ce serait un peu risqué. Janvier serait vraiment le moment maximum pour le remboursement pour s'assurer de ne pas avoir de problèmes.

Anthony Desmarais : On pourrait faire payer tous les participants avant et ensuite leur faire des remboursements pour diminuer le prix par après. Comme ça vous avez de l'argent dans les coffres et au pire on va compenser ensuite.

Sacha Vincent : Ça ne me dérange pas, c'était seulement pour simplifier la tâche du trésorier des Lawgames et de la trésorière de l'AGED. Ce n'est pas un problème.

Sidney Ricard : On est à combien de fonds dans le compte de l'AGED?

Dounya El Jabiri : On est à 68 000\$

Émilie Bélanger: Je trouve ça adéquat et pour le paiement vous verrez ça en décembre/janvier. Mais, mon problème c'est plus la volatilité des prix que vous mentionnez, je serais plus à l'aise d'émettre un montant fixe et précis plutôt qu'une approbation sur n'importe quel montant.

Anthony Desmarais : On peut prendre alors toutes les factures au maximum que l'on a pour les participants et vous les transmettre. On se dit environ 30 x 750\$ pour les billets d'entrée et les billets d'avion tournent autour des 900-950\$. La merch est d'environ 4000\$.

Jean-Christophe St-Germain: Qu'est ce qu'on fait si on accorde cette demande d'avance de fond et qu'un autre comité vient nous demander une autre avance de fond.

James William-Caron : Le budget Lawgames prendrait environ la moitié du fonds de l'Agéd, je pense que nous sommes correct . De plus nous avons aussi le fond des réfugiés si jamais nous sommes mal pris.

Florence Gardner : Pour le colloque est ce que cela est correct, avons-nous assez de fonds?

Dounya El Jabiri : Pour le Colloque, les dépôts sont faits depuis juillet, mais tout le reste sera à déboursé en janvier. En plus, on va avoir les cotisations étudiantes en décembre. Et comme James a expliqué, on peut sortir de l'argent du fond des réfugiés et le remettre par la suite lors du remboursement.

Sacha Vincent : Aussi le premier paiement est demandé dès qu'ils sont sélectionnés, et c'est un premier paiement de 150\$ environ alors c'est un premier remboursement qui pourra être fait assez rapidement.

Sidney Ricard : est ce que le 4000\$ est compris dans la demande?

Anthony Desmarais : On a déjà l'argent pour la merch, parce qu'on a fait beaucoup de financement depuis le début de l'année. Il reste des commandites à confirmer et l'AGED nous a déjà autorisé 7500\$. Donc, l'avance serait vraiment pour les billets d'avion et l'inscription à l'évènement.

Alexandra Georgescu : le montant est donc de 46 500\$?

Anthony Desmarais : oui

Émilie Bélanger propose d'octroyer le prêt jusqu'à concurrence de 46 500\$ au comité Lawgames et que le prêt soit remboursé d'ici la fin de la session, soit le 15 décembre 2023.

Jean-Christophe St-Germain appuie.

AU.

11. Varia

Mise à jour du REQ

12. Fermeture de la séance

Valérian Hébert-Ferrat déclare la levée de la séance à 12h46.



PROCÈS VERBAL
Conseil d'administration 2023-2024
l'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
Rencontre spéciale (Art. 37.1 RGs)
Automne
21 novembre 2023
11h30
A9-130 - Centre Judiciaire de l'Université de Sherbrooke

Présent.es :

Valérian H. Ferrat -Président du Conseil d'administration (Présidence)

Dounya El Jabiri - Trésorière

Hugo Dieujuste - Président

James William-Caron - Responsable aux affaire sociales et sportives

Alexandra Georgescu

Sidney Ricard

Matis Rousseau

Justine Noël

Daïna Dumoulin

Jean-Christophe St-Germain

Ines Atallah

Laurence Bourret-Trudel

Olivier Lawless

Florence Gardner

Absent.es:

Laurence Trudel

Émilie Bélanger

Mathieu Saadé - Responsable aux affaires professionnelles

Clémence Lamer - Responsable aux premières années

Observateur.trices:

Frédérique Savard - Responsable aux affaires externes (Secrétariat)

Kevin Contant-Holowatyj - Vice-président

Erika Gagnon - Responsable aux affaires académiques

Michaël Godin - Responsable à la condition étudiante et à l'environnement

Cassy Dunaj - Responsable aux communications

Marie-Neige Brisebois

Maude Déziel

Frank Tétoum

Camille Thélisma

Lorie Sully

Anthony Desmarais

India Tackoor

Audrey-Anne Leblond

Renaud Loiselle

Marie-Pier Fortin

Wassim Ikhlef

Karim Tendjadoui

Éloïse Deslauriers-Goulet

Juliette Freitas-bourassa

Annabelle Caputo

Annabelle Barré

Florence Pronovost

Mia Fréchette

Ana Maria Dumidrache

Camille Chevallier

Julianne Néron

1. Ouverture de la séance

Valérian déclare l'ouverture de la rencontre à 11h32.

2. Désignation du secrétariat

Dounya El Jabiri propose Frédérique Savard au secrétariat.

Hugo Dieujuste appuie.

Autorisation unanime.

3. Lecture de l'avis de convocation

Valérian H. Ferrat demande à Kevin Contant-Holowatyj de faire la lecture de l'avis de convocation. Il procède à l'ordre du jour tel que présenté et ensuite demande à la présidence du Conseil d'administration s'il y a consentement unanime pour outrepasser la lecture du courriel de convocation.

Le consentement unanime est obtenu.

4. Vérification du quorum

Valérian Valérian H. Ferrat constate la présence du quorum tel que prescrit aux règlements généraux.

5. Exposé du but de la séance

Valérian H Ferrat demande au Conseil d'administration s'il y a consentement unanime pour permettre à Kevin Contant-Holowatyj de prendre la parole.

Le consentement unanime est obtenu.

Kevin Contant-Holowatyj : Nous devons adopter les états financiers avant de les présenter en AG qui aura lieu à 12h00 afin que le membership puisse en prendre connaissance. Dounya El Jabiri (Trésorière) va vous présenter les raisons des retards concernant le partage des états financiers.

Dounya El Jabiri : Il y avait un problème avec le système comptable Sage de Raymond-Chabot. J'ai directement contacté la comptable pour les états financiers. Je reçois des nouvelles d'elle à la début octobre 2023. Il manquait beaucoup de transactions. La comptable avait soulevé le point qu'il y avait possiblement de la fraude. J'ai dû faire un retour sur l'ensemble des transactions et nous avons rétabli de l'ordre, par contre il manquait des factures. Ce fût un processus assez long tant au niveau de la déclaration fiscale qu'au niveau comptable. Le comité Promo devait aussi faire une déclaration de taxe ce qui a été fait hier.

Florence Gardner : Est ce qu'on pourrait avoir des précisions sur les montants et la démarche?

Dounya El Jabiri : Premièrement, toutes les transactions pour le bal passaient par l'AGED parce que les changements de signature du compte de promo n'avaient pas été faits. Quand la comptable a fait les états financiers, elle a vu 88 000 de sortie de fonds mais pas d'entrée d'argent équivalente. On s'est donc penché sur la question. Ensuite, concernant la démarche, à la fin de chaque exercice, le trésorier de promo envoie le trésorier de l'AGED, un rapport pour chaque revenu et dépense et la trésorerie envoie ça à la comptable pour qu'elle fasse une déclaration de taxe. Elle comprenait pas où était passé l'argent. Elle avait besoin du relevé bancaire ce que j'ai fait. Elle a vu que plusieurs choses ne concordait pas. J'ai dû recontacter les anciens responsables de promo pour avoir toutes les factures, mais ils ne les

avaient pas toutes. On a fait un nouveau fichier avec le relevé bancaire et les dépenses qui ont été faites.

Justine Noël : Donc on est arrivé à égalité avec tout ça?

Dounya El Jabiri : Vous allez voir dans les États financiers qu'il y a peu d'entrées de fonds pour le comité finissant, mais c'est promo qu'il faut regarder parce que c'est eux qui rapportent l'argent pour le bal.

Valérian Hébert-Ferrat : Je crois, par souci de saine gouvernance, que la prochaine fois qu'une situation de la sorte se passe, le président du CA et les membres devraient être mis au courant, parce que s'il avait manqué 88 000\$, ça aurait eu des répercussions.

6. Considération de l'objet de la convocation

6.1. Adoption des états financiers 2022-2023 (Annexe A)

Dounya El Jabiri : À la page 4, il y a pas grand choses concernant les cotisations, il y a eu moins d'étudiants et davantage d'étudiants ont retiré leur cotisation. Pour les commandites, on a eu une différence de 50%, mais je ne sais pas ce qui est arrivé. Pour les frais d'exploitation, ça l'a augmenté un peu. Il y a un excédent. Concernant le fond des réfugiés, il y a une cotisation de 3,50\$ de chaque, cette année elle a été ajoutée au compte de l'AGED et non pas au compte des réfugiés parce qu'on avait un surplus. À la page 8, on voit le produit du Comité promo, et ça balance. On arrive à une différence de 21 000\$. Tous les comités rentrent dans leur budget. La seule chose à soulever c'est pour CDAI, l'AGED aurait donné de l'argent à CDAI et non pas le contraire. Ça ne m'inquiète pas trop parce qu'on a pas de perte.

Daïna Lfranchise : Est-ce que le CDAI est au courant qu'ils n'ont pas respecté leur budget, parce que pour cette année on a considéré qu'ils étaient autosuffisants.

Dounya El Jabiri : C'est difficile de savoir, j'ai reçu les états financiers ce matin. Je l'ai soulevé, mais selon moi avec les commandites, ça devrait être correct

Jean-Christophe St-Germain propose l'adoption des états financiers pour l'exercice financier 2022-2023.

Justine Noël appuie.

Autorisation Unanime.

7. Fermeture de la séance

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, Valérian H. Ferrat déclare la séance levée à 11h51.

Signature: _____
Emilien Boudreau - Présidence

Date: _____

Signature: _____
Frédérique Savard - Secrétariat

Date: _____



Conseil d'administration 2023-2024

Calendrier des rencontres hiver 2024

Les rencontres ordinaires auront lieu le deuxième vendredi de chaque mois jusqu'à la fin du mandat. Les mandats se terminent pour l'ensemble du Conseil d'administration le dernier jour du trimestre d'hiver soit le 26 avril 2024 (règlements généraux articles 31 à 35).

Rencontre #6 : vendredi 15 mars 2024 à 11h00

Assemblée générale d'hiver : mercredi 27 mars 2024 à 16h30 au Centre judiciaire

Rencontre #7 : vendredi 12 avril 2024 à 11h00

ANNEXE F

Avec le Passe-Droit				Sans le Passe-Droit	
Dépenses				Dépenses	
Frais d'annulation	\$32 724,33			Frais d'annulation	\$32 896,00
Gymnase	\$713,34			Frais de remboursement stripe	\$1 400,00
Permis d'alcool et autres dépenses	\$310,37	*note 1		Total des dépenses	\$34 296,00
Frais de remboursement stripe	\$1 418,96				
Achat fort	\$989,99				
Achat canettes	\$219,24			Revenus	\$0,00
Achat de pizza	\$193,86				
Achat refuge	\$281,96			Différence à écoper pour l'annulation	-\$34 296,00
DJ	\$600,00				
Frais transaction Square jour même	\$33,28			Sources de revenus pour payer la différence	
Total des dépenses	\$37 465,33			Faculté	\$0,00
				AGED	\$15 000,00
Revenus				Cotisations uni	\$13 000,00
Vente de billets	\$3 195,00			Fond d'appui	\$0,00
Vente de billets sur place - full day	\$60,00			Total qu'on a pour payer	\$28 000,00
Vente de billets sur place - 5@8 et bar	\$80,00				
Vente de billets sur place - bar	\$155,00			Combien on a de plus/combien il manque	-\$6 296,00
Vente du refuge	258,60 \$			Ce montant doit sortir des poches de l'AGED ou servira à rembourser l'AGED	
Vente de pizza	\$174,00			En plus du 19 000\$ déjà déboursé par l'AGED	
Vente de popcorn (2\$)	\$14,00				
Vente d'alcool	\$2 291,00				
Ristourne bar	\$369,78				
Commandite (Bereskin & Parr LLP)	\$750,00				
Total des revenus	\$7 086,78				
Différence à écoper pour l'annulation	-\$30 376,55				
Sources de revenus pour payer la différence					
Faculté	\$713,34				
AGED	\$15 000,00				
Cotisations uni	\$13 000,00				
Fond d'appui?	\$0,00				
Total qu'on a pour payer	\$28 713,34				
Combien on a de plus/combien il manque	-\$1 663,21				
Total selon les entrées de fonds et sorties réelles	-\$1 404,61				
Ce montant doit sortir des poches de l'AGED ou servira à rembourser l'AGED					
En plus du 19 000\$ déjà déboursé par l'AGED					

***Note 1:** cartes cadeaux MVP (4*25\$), permis d'alcool (57,50\$), glace (21,28\$), sifflets (13,33\$), 2 remboursements cash de 15\$, chandail (63,73\$) et bracelets (19,53\$)

ANNEXE G



Conseil d'administration 2023-2024
L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Résolution visant à créer le Comité de droit fiscal

Parrain de la résolution: Kevin Contant-Holowatyj - Vice-président

Attendu qu'un comité se crée par la modification des règlements généraux en vertu de l'article 6;

Attendu que des discussions ont eu lieu depuis la session d'automne 2023 concernant la création d'un Comité de droit fiscal;

Attendu que la demande de création (ANNEXE A) a été approuvée par le Conseil exécutif et recommandée pour qu'elle soit formalisée dans les règlements généraux par le Conseil d'administration;

Attendu que ce comité ne se verrait pas attribuer une case budgétaire pour l'année financière, mais sera toujours en mesure de faire des demandes en cours d'année si nécessaire;

Qu'il est résolu que l'article 84.22 (ANNEXE B) soit ajouté aux Règlements généraux avec prise d'effet immédiate et sera ratifiée à la prochaine Assemblée générale ordinaire de l'AGED.

Qu'il est également résolu que les personnes suivantes soient nommées aux postes du nouveau comité jusqu'à la tenue des élections générales de la session d'hiver 2024 en dérogations à l'article 74 des règlements généraux pour la désignation de la personne représentante le Conseil exécutif:

- Coordination: Raphaël Paillé
- Personne représentante du Conseil exécutif: Dounya El-Jabiri

- Trésorerie et responsable aux commandites: Lucas Lupien-Agostinho
- Responsable aux événements: Elise Rangel
- Responsable aux communications et du marketing: Lyna Allouane
- Membres bénévoles : Nicolas Girard-Bissonnette et Émile Bellerose-Simard

ANNEXE A DE RÉSOLUTION

DEMANDE OFFICIELLE DE CRÉATION DE COMITÉ

Nom de la/des personne(s) demandeuse(s) :

1. Dounya El-Jabiri
2. Elise Rangel
3. Émile Bellerose-Simard
4. Lucas Lupien-Agostinho
5. Lyna Allouane
6. Nicolas Girard-Bissonnette
7. Raphaël Paillé

Demande/proposition officielle :

Nous vous proposons par la présente demande la création du Comité de Droit Fiscal (CDF) au sein de l'AGED. Le droit fiscal est un vaste domaine de droit qui, bien que souvent rattaché au droit des affaires, s'en distingue par sa pratique et sa substance. Nous pensons que le droit fiscal est actuellement trop peu représenté à la faculté. Un comité entièrement consacré à sa promotion au sein de la faculté de droit bénéficiera inéluctablement aux étudiants. Ceux-ci pourront approfondir leurs connaissances sur ce domaine de droit et sur sa pratique de manière beaucoup plus poussée par l'entremise des activités proposées par le Comité de Droit Fiscal.

De plus, on peut remarquer qu'un comité dédié exclusivement au droit fiscal est présent dans plusieurs autres facultés de droit au Québec, notamment à l'Université de Montréal et à l'Université Laval. Ainsi, nous croyons fermement qu'il serait particulièrement pertinent d'avoir un tel comité à l'Université de Sherbrooke, d'autant plus que notre université est reconnue pour son expertise en fiscalité. Elle est en effet réputée pour son programme de maîtrise en fiscalité et les étudiants au baccalauréat en droit doivent obligatoirement suivre un cours de droit fiscal.

Pour ce qui est de la constitution du comité, nous avons déjà formé une équipe qui assurera le fonctionnement du comité par intérim jusqu'aux élections en assemblée générale :

- Coordination: Raphaël Paillé
- Membre de l'exécutif: Dounya El-Jabiri
- Responsable aux commandites: Lucas Lupien-Agostinho
- Responsable aux événements: Elise Rangel
- Responsable au marketing: Lyna Allouane
- Membres bénévoles : Nicolas Girard-Bissonnette et Émile Bellerose-Simard

Raison de la demande :

Nous avons l'ambition d'offrir aux étudiants de la faculté une gamme d'activités variées leur permettant de découvrir et de mieux comprendre la réalité du droit fiscal ainsi que de côtoyer différents professionnels œuvrant dans le domaine.

Nous désirons élargir les horizons des étudiants en leur présentant ce domaine méconnu qui offre de riches perspectives de carrière. C'est dans cette optique que nous avons déjà quelques activités à proposer:

- Conférences et événements de réseautage avec des professionnels de la fiscalité issus de divers milieux (cabinet d'avocats, entreprises privées, fonction publique, notaires fiscalistes...)
- Événement de réseautage de style « speed dating » avec des professionnels de la fiscalité
- Soirée de jeux avec des fiscalistes en partenariat avec le Comité Casino
- Visite à la Cour Canadienne de l'impôt organisée conjointement avec le CDP
- Visite de cabinets d'avocats offrant des services en droit fiscal
- Conférences et activités de réseautage avec des notaires fiscalistes en partenariat avec le Comité du Droit Notarial

Nom de la personne signataire : Raphaël Paillé

Signature

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Raphaël Paillé". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

ANNEXE B DE RÉOLUTION

Article 84.22

Comité du droit fiscal

Le Comité du droit fiscal a pour ambition d'offrir aux membres de l'AGED une gamme d'activités variées leur permettant de découvrir et de mieux comprendre la réalité du droit fiscal, ainsi que de côtoyer différents professionnels œuvrant dans le domaine. Le comité a également pour mission d'élargir les horizons des étudiantes et des étudiants en droit de l'Université en leur présentant ce domaine méconnu qui offre de riches perspectives professionnelles.

Le comité aura notamment la tâche d'organiser:

- (i)** des conférences et des événements de réseautage avec des professionnels de la fiscalité issus de divers milieux, notamment les cabinets d'avocats, les entreprises privées, la fonction publique, les notaires fiscalistes;
- (ii)** des événements de réseautage de style « speed dating » avec des professionnels de la fiscalité;
- (iii)** une soirée de jeux de casino avec des fiscalistes;
- (iv)** une visite à la Cour Canadienne de l'impôt;
- (v)** des visites de cabinets d'avocats offrant des services en droit fiscal;
- (vi)** des conférences et des activités de réseautage avec des notaires fiscalistes;

Le Comité du droit fiscal est formé des personnes suivantes :

- (i)** Une personne à la coordination de l'ensemble du comité;
- (ii)** Une personne responsable aux communications et du marketing qui sera chargée de faire la gestion des médias sociaux et des communications et publications au sein de l'AGED;
- (iii)** Une personne trésorière et responsable des commandites qui se charge de la gestion annuelle budgétaire, des suivis financiers, de la présentation des demandes de financement à l'AGED et les demandes de remboursements et qui sera chargée de faire des demandes de subventions externes afin de financer les activités du comité;

- (iv)** Une personne responsable des évènements, qui sera chargée d'en organiser le déroulement en collaboration avec les autres membres du comité;
- (v)** Deux membres bénévoles;
- (vi)** Une personne représentante du Conseil exécutif;

ANNEXE H



Conseil d'administration 2023-2024

Parrain de la proposition: Kevin Contant-Holowatyj - Vice-président

7.2.1 Présidence de la commission électorale

Contexte: Selon l'article , la présidence de la Commission électorale est assumée d'office par la vice-présidence. Cette commission est chargée de faire l'organisation et la gestion des élections du Conseil exécutif ainsi que les élections autonomes des membres de comités, autres que ceux de la coordination. Cependant, puisque j'ai l'intention de me présenter à nouveau à la vice-présidence de l'AGED pour le mandat 2024-2025, je ne pourrai à la fois présider la commission et être candidat. À sa 16e réunion du mandat, le Conseil exécutif a pris la décision d'entamer un processus d'appel de candidatures auprès de l'ensemble des membres. Malheureusement, nous n'avons reçu aucune demande. À la 17e réunion du Conseil exécutif, nous avons nommé une personne au sein du comité exécutif, mais une dérogation était encore requise puisqu'aucune directive n'avait été établie dans le cas où une vice-présidente choisirait de se présenter à nouveau pour un deuxième mandat consécutif. La personne choisie n'a pas l'intention de se présenter à nouveau. C'est notamment ce qu'on a décidé de faire le Conseil d'administration lorsque Saïd Kassabie a choisi de se représenter à la Vice-présidence.

Proposition: *Que Mathieu Saadé soit nommé à la présidence de la commission électorale en dérogation de l'article 64 des règlements généraux.*



Conseil d'administration 2023-2024

Parrain de la proposition: Kevin Contant-Holowatyj - Vice-président

7.2.2 Présidence de la commission électorale

Contexte: Le Conseil exécutif cherche à pourvoir deux postes de membres à la commission électorale et sollicite l'aide de membres du Conseil d'administration. Une dérogation est nécessaire puisque la nomination se fait par le Conseil exécutif en vertu de l'article 64 des règlements généraux. Cependant, afin d'accélérer le processus qui nécessiterait au Conseil exécutif d'entériner la décision du Conseil d'administration, une dérogation permettra au Conseil d'administration de désigner deux personnes administratrices à titre de membres de la commission électorale.

Proposition: *Que le Conseil d'administration déroge à l'article 64 des règlements généraux et procède à la nomination de deux administrateurs à la commission électorale.*



Conseil d'administration 2023-2024

Parrain de la proposition: Kevin Contant-Holowatyj - Vice-président

7.3 Dérogation afin de permettre la participation virtuelle à l'AG d'hiver 2024

Contexte: Le comité SimONU m'a avisé qu'ils seraient partis du 24 au 28 mars 2024 à New York. Il y avait une préoccupation au niveau de leur absence à l'AG d'hiver où nous élisons notamment les coordinations des comités. Après une longue discussion, le Conseil exécutif n'était pas en mesure de tenir une AG à un moment où ce comité ne serait pas à leur conférence. Nous sommes ainsi arrivés à la conclusion qu'une dérogation serait une bonne idée afin de permettre aux personnes participantes de ne pas être privées d'une chance de se présenter pour une coordination d'un comité. Selon les règlements généraux, il n'est pas possible pour les personnes pas physiquement présentes à Sherbrooke en raison de leur stage, en compétition ou d'un comité comme SimONU, de participer aux Assemblées générales à distance. La participation virtuelle ne peut avoir lieu que lorsqu'il y a force majeure en vertu de l'article 118 des règlements généraux. Puisqu'une absence pour le motif d'un stage ou une compétition ne constitue pas une force majeure, une dérogation est nécessaire à cet article. De plus, des demandes m'ont déjà été adressées de personnes en stages qui voulaient participer à l'AG. C'est d'ailleurs une modification aux règlements généraux que j'ai l'intention de faire afin de permettre de façon permanente la participation virtuelle à tous les membres qui ne sont pas à Sherbrooke pour les raisons énumérées dans la proposition, soit l'échange étudiant, le stage, une compétition (plaidoirie, débat, SimONU, , etc.), une conférence organisée par l'Université ou un comité de l'AGED.

Proposition: *Que le Conseil d'administration autorise une dérogation à l'article 118 des règlements généraux afin de permettre la participation virtuelle à l'Assemblée générale d'hiver 2024, pour les membres qui sont en stage, en échange ou qui seront physiquement indisposés à y participer en raison de leur participation à toute autre conférence ou compétition de l'AGED ou de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.*



Conseil d'administration 2023-2024
L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Résolution visant l'autorisation de diverses dépenses

Marraine de la proposition: Dounya El Jabiri - Trésorière

Attendu que le Vin et Fromage a produit un surplus inattendu de **2 467,93\$**;

Attendu que le coût des assurances de l'AGED a augmenté au renouvellement de à somme totale de **2 386,77 \$** tandis que le budget prévoyait une somme de **2 300\$**;

Attendu que le service comptable a encouru une facture plus importante que prévue afin de finaliser les états financiers de 2022-2023, soit d'une somme totale de **4 541,52\$** tandis que le budget prévoyait une somme **2 500\$**;

Attendu qu'en raison de l'inflation, il manque un certain montant de **652,76\$** pour l'achat des chandails « I Rule » commandité par divers cabinets à une somme totale de **3 000\$**;

Attendu qu'il n'est pas possible d'obtenir des commandites supplémentaires de cabinets à l'heure actuelle;

Attendu que suite à l'annulation du Colloque et la tenue de la journée PasseDroit, il reste une somme de **1 404,61\$** à couvrir provisoirement.

Attendu qu'une demande a été présentée au Fonds d'appui à l'engagement étudiant (FAEE) de l'Université de Sherbrooke afin de couvrir au minimum le solde débiteur mentionné précédemment suite à l'annulation du PasseDroit.

Attendu qu'il y a une somme de **8000\$** au fonds de prévoyance;

Qu'il est résolu que le Conseil d'administration autorise les modifications budgétaires et les dépenses suivantes:

1. La somme de **652,76\$** est débitée du surplus du «Vin et Fromage» pour l'achat des chandails « I Rule» pour dépense totale de **3 652,76\$**;
2. La somme résiduelle de **1 815,17\$** du surplus du «Vin et Fromage» est créditée à la case budgétaire «*Demandes en cours d'année*»;
3. La somme supplémentaire de **86,77\$** est débitée de la case budgétaire «*Fonds de prévoyance*» pour le paiement de la prime d'assurance de **2 386,77 \$** de l'AGED en **Annexe** à cette résolution;
4. La somme de **2 041,52\$** est débitée de la case budgétaire «*Fonds de prévoyance*» pour le paiement des services comptables de l'AGED d'un total de **4 541,52\$** ;
5. La somme de **1 404,61\$** est débitée de la case budgétaire «*Fonds de prévoyance*» afin d'autoriser les dépenses associées à la journée PasseDroit. Dans le cas de l'approbation d'une demande de financement du *FAEE*, toute somme obtenue sera par défaut réallouée à la case budgétaire de «*Fonds de prévoyance*».

ANNEXE A DE LA RÉOLUTION

La documentation en annexe a trait au renouvellement des assurances et peut être consultée sur demande par une personne membre de l'AGED

ANNEXE L



Conseil d'administration 2023-2024
L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Résolution visant l'autorisation d'une demande de subventions
pour le Comité Vêtements de la Fac

Marraine de la proposition: Frédérique Savard - Responsable aux affaires externes et représentante du Conseil exécutif au Comité Vêtements de la Fac

Attendu que le Comité Vêtements de la Fac n'a pas d'allocation budgétaire qui permet l'achat de stocks et doit utiliser les revenus générés par la pré-vente afin de faire l'achat des items en vente;

Attendu que le comité souhaiterait se procurer un inventaire de verres à shot.

Attendu que le comité doit acheter un minimum de 144 unités et ne peut donc procéder à une pré-vente puisque l'historique d'achat des membres ne tend pas vers des ventes aussi importantes;

Attendu que le comité prévoit vendre les stocks non-épuisés lors de la période de la rentrée de la session d'automne 2024;

Attendu qu'une demande de subvention est reçu avant tout par le Conseil exécutif avant d'être recommandé pour son adoption au Conseil d'administration lorsque le montant excède 500\$ de ladite demande de subvention en vertu de l'article 45 des règlements généraux;

Qu'il est résolu que le Conseil d'administration autorise la demande de subvention en **annexe** et ce, en dérogation de l'article 45 (vi) des règlements généraux et de l'annexe L;

Qu'il est également résolu que tous les revenus générés par la vente des items achetés grâce à l'octroiement des fonds soient réallouée par défaut au budget opérationnel de l'AGED jusqu'à concurrence d'un montant de 855,47\$.

ANNEXE A DE LA RÉSOLUTION

Formulaire de demande de subvention 2023-2024

Demands	
Organisation	Comité Vêtement d'la fac
Nom	Frédérique Savard
Poste	Membre exécutif
Courriel	Savf1706@usherbrooke.ca
Téléphone	438-503-9270
Description de la demande	
But et description de l'activité	<p>Nous prévoyons de vendre un kit contenant une flasque et deux verres à shot différents, à thématique droit UdeS évidemment.</p> <p>Il existe une seule compagnie fiable qui offre ces produits. Nous devons commander au minimum 36 flasques minimum 144 verres de chaque modèle.</p> <p>Nous prévoyons faire une prévente, comme à l'habitude, et commander le nombre de flasques en conséquence, mais nous n'avons pas le choix de commander 144 verres de chaque modèle.</p> <p>Après la distribution des kits complets, nous prévoyons faire une vente en personne de paquet de deux verres à shot afin d'écouler le stock restant. Dépendamment du nombre de ventes, nous aurons probablement quelques unités restantes à la fin de l'exercice financier. Nous sommes convaincus que ces unités seront vendues avant la mise en vente de la collection Automne 2024, entre autres lors de la rentrée.</p> <p>Nous avons donc besoin d'une avance pour les verres à shot dépassant le nombre de commandes et d'une dérogation pour étirer la dépense et son remboursement sur la prochaine année financière.</p>

Description des dépenses et revenus anticipés

Shot Glass - 1.5 oz.



	Qty	Price/Unit	Price
Item	144	\$1.89	\$272.16
Set-Up Charge	1	\$65.00	\$65.00
		Total	\$337.16

Imprints:

Both Sides

Un verre nous coûte environ 2,35 à produire. Nous le vendrons légèrement plus cher pour répartir les frais de livraisons (environ 80\$) et les taxes sur tous les items vendus. Nous ne faisons pas de profit sur la vente des items. Les dépenses anticipées sont donc équivalentes aux revenus anticipés.

Comme il y a 2 modèles de verres, la commande, sans les flasques, s'élève à 674,32\$, donc 775,47\$ avec taxes et 80\$ de shipping pour un grand total de 855,47\$.

Il s'agit là du montant maximum que nous aurions besoin en avance et en extension, si nous non vendons aucun kit lors de la prévente.

Nous demandons donc l'autorisation d'une avance et d'étirer sur le prochain exercice financier, jusqu'à concurrence de 855,47\$.

Montant demandé	Avance de 855,47\$ dont nous pouvons étirer le remboursement dans le prochain exercice financier.
-----------------	---

<p>Dans le cas où ma subvention m'est accordée, je m'engage à produire, à la fin de l'exercice, un bilan comptable et un rapport de l'activité à l'exécutif de la corporation.</p>	<p>Signature des demandeurs : Frédérique Savard</p>
	<p>Date : 15 février 2024</p>

Réservé à l'administration

Montant accordé

Signature d'un administrateur de l'AGED		Date :
Signature du trésorier de l'AGED		Date :

Dounya El Jabiri

Trésorière

Association générale étudiante de droit - AGED

Université de Sherbrooke

Courriel : tresorerie@agedsherbrooke.com

Téléphone : (514) 792-0186

ANNEXE M



Conseil d'administration 2023-2024
L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Résolution visant l'autorisation d'une demande de subventions
pour le concours Charles-Rousseau

Marraine de la proposition: Dounya El Jabiri - Trésorière

Attendu qu'une demande de subvention a été reçue par la Trésorière pour un montant total de **500,00\$.**

Attendu qu'une demande de subvention est reçu avant tout par le Conseil exécutif avant d'être recommandé pour son adoption au Conseil d'administration lorsque le montant excède 500\$ de ladite demande de subvention en vertu de l'article 45 des règlements généraux;

Attendu qu'il y a une réserve de **6 710,52\$** dans la case budgétaire *Demandes en cours d'année;*

Qu'il est résolu que le Conseil d'administration autorise la demande de subvention en **annexe** et ce, en dérogation de l'article 45 (vi) des règlements généraux et de l'annexe L;

ANNEXE A DE LA RÉOLUTION

Formulaire de demande de subvention 2023-2024

Demands	
Organisation	Concours Charles-Rousseau
Nom	Shao d'Auteuil Doucet
Poste	Responsable finances
Courriel	shao.dauteuil.doucet@Usherbrooke.ca
Téléphone	514-604-0355
Étudiantes participant au concours	Laurence Trudel
Description de la demande	
But et description de l'activité	<p>Le Concours Charles-Rousseau est un concours de plaidoirie francophone organisé sous l'égide du Réseau francophone de droit international. Plus de 100 étudiants internationaux issus d'universités de partout dans le monde participeront à ce concours annuel.</p> <p>Cette activité, qui existe depuis 1986, offre une occasion unique à ses participants d'approfondir leurs connaissances en droit international et de se familiariser avec les pratiques de plaidoirie au niveau international. Cette expérience unique permet aux étudiants de développer des compétences à la fois orale et écrite, lesquelles leur seront utiles durant toute leur carrière professionnelle.</p> <p>Les équipes s'affrontent autour d'un cas fictif : chaque université présente deux équipes de plaideurs défendant chacune une des Parties au différend. Les équipes présentent des mémoires et plaident devant des spécialistes de droit international.</p> <p>Depuis maintenant plusieurs années, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke forme une délégation de 4 à 6 étudiants afin de la représenter sur la scène internationale par le biais du Concours Charles-Rousseau.</p> <p>La préparation des participants à cette activité scolaire se déroule durant les trimestres d'automne 2023 et d'hiver 2024. Elle est constituée de séances hebdomadaires dont la supervision est assurée par un chargé de cours. De plus, des spécialistes du droit international partagent leur savoir avec les étudiants lors de ces rencontres.</p> <p>Cette année, l'équipe est composée de quatre étudiantes qui représenteront la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, dont une étudiante du baccalauréat en droit : Laurence Trudel. Le concours se tiendra à Bruxelles, en Belgique, du 6 au 11 mai 2024.</p>

Description des dépenses et revenus anticipés	<p><u>Dépenses anticipées pour la durée du séjour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · 600 \$ – logement ; · 600 \$ – nourriture ; · 1 650 \$ – déplacement (ce montant comprend : le billet d’avion aller-retour, les frais de déplacement Sherbrooke-aéroport YUL et la navette de l’aéroport de Bruxelles vers le logement) ; · 170 \$ - matériel pédagogique (doctrines à acheter, impression de documents) ; · 25 \$ - contribution au repas des Nations (lors du banquet final, chaque équipe doit présenter un repas représentant son pays/province) ; <p>Total des dépenses anticipées : environ 3 045 \$/étudiante</p> <p><u>Revenus anticipés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Subvention potentielle de LOJIQ (environ 800 \$) ; · Subvention potentielle du Fonds d’appui à l’engagement étudiant (FAEE) ; · Subvention potentielle de l’Association Générale des Étudiantes de Cycles Supérieures en Droit (AGECDUS) ; · Subvention potentielle du Regroupement étudiant de maîtrise, diplôme et doctorat de l’Université de Sherbrooke (REMDUS) ; · Subvention potentielle de l’AGED ; · Subvention potentielle des députés provinciaux (environ 100 \$) ;
Montant demandé	500 \$ par étudiante
<p>Dans le cas où la subvention est accordée à Laurence Trudel, elle s’engage à produire, à la fin de l’exercice, un bilan comptable et un rapport de l’activité à l’exécutif de la corporation.</p>	<p>Signature des demandeurs : <u>Shao d’Auteuil Doucet,</u> Responsable finances</p>
	<p>Date : 14 février 2024</p>
Réservé à l’administration	
Montant accordé	
Signature d’un administrateur de l’AGED	Date :
Signature du trésorier de l’AGED	Date :